

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2008
Président : Gilles PILLON
Nombre de Conseillers en exercice le jour de la séance : 23

Compte-rendu affiché le : 24 décembre 2008
Secrétaire de séance : Jocelyne BENOZILLO

Membres présents à la séance :

Gilles PILLON, Gilles RUME, Danièle MOREAU, Sylvaine D'HOIR, Jacques DEBORD, Sylvère HOUDEAU, Bernard PONCET, Dominique DUPASQUIER, Françoise HILBRUNNER, Pierre PERRUCHOT DE LA BUSSIÈRE, Robert CASSARD, Annick MIDY, Jocelyne BENOZILLO, Jacqueline BOUMENDIL, Jean-Paul LACHAUD, Claire AUTREAU, Christian CHEVALIER, Alain MOREL,

Membres absents représentés :

Elisabeth PAPIN donne pouvoir à Bernard PONCET
Sylviane MALEYSSON donne pouvoir à Sylvaine D'HOIR
Jean-Paul BOURGES donne pouvoir à Danièle MOREAU
Françoise GISCLON donne pouvoir à Annick MIDY

Membre absent :

Malika VERLIERE

Le Maire ouvre la séance à 20h00.

Madame Jocelyne BENOZILLO est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance publique du 13 novembre 2008

Pierre PERRUCHOT DE LA BUSSIÈRE souhaite préciser ces propos concernant son intervention sur la mise à disposition de locaux dans le cadre des préparatifs du 90^{ème} anniversaire de la commémoration du 11 novembre 1918. Il faisait part de son souhait que l'association puisse bénéficier de locaux pour prolonger l'exposition sur deux week ends.

Gilles PILLON précise qu'il n'y avait pas eu de demande de la part de l'association pour une prolongation de la mise à disposition. Cependant, si la demande avait été formulée, la Commune aurait fait le nécessaire afin que la manifestation puisse se dérouler sur une période plus longue.

Danièle MOREAU rappelle que le vendredi, l'exposition était déjà en place pour les écoles. Le démontage a eu lieu le mercredi suivant. En raison de l'occupation des salles, notamment de la Maison de La Tour pendant presque 15 jours, il aurait peut être été difficile de trouver des locaux disponibles.

Gilles PILLON indique qu'une solution peut être trouvée pour privilégier le travail de fond effectué par une association qui organise une manifestation de grande ampleur mais ce n'est pas toujours simple.

Pierre PERRUCHOT DE LA BUSSIÈRE précise que certaines expositions demandent 1 an de préparation.

Jacqueline BOUMENDIL indique que les deux expositions se sont déroulées sur deux semaines. La fréquentation était importante les week ends et faible en semaine.

Sylvaine D'HOIR indique, concernant l'acquisition de la parcelle allée des Roses, que la parcelle AK 103 n'est pas d'une superficie de 2 490 m² mais de 1 490 m².

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 13 novembre 2008 est adopté à l'unanimité.

**Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code
Général des Collectivités Territoriales**

Le Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il s'agit essentiellement de baux, d'avenants et de concessions au cimetière, dont la liste est présentée ci-dessous :

I. Marchés de travaux et de services

- Signature d'un marché avec la société ECOTOPE Flore Faune pour une expertise faune/flore dans le cadre de la création d'une digue de protection du parking du Casino Le Lyon Vert et de ses ouvrages connexes. Le montant du marché s'élève à la somme de 6 817,20 € TTC et sa date d'effet est le 30 octobre 2008.

II. Concessions au cimetière

Type de décision	Bénéficiaire	Tarif - durée
Achat concession	Marie-Anne HONORE	148 € - 30 ans

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne acte de cette communication.

Décision modificative n° 4 au budget principal 2008

Gilles PILLON, rapporteur, indique qu'il convient de régulariser une écriture de mise à jour de l'actif. La décision modificative proposée n'a aucun impact financier puisqu'il s'agit d'une simple écriture d'ordre. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de passer l'écriture suivante :

Dépenses d'investissement		
• Chapitre 041- article 2423	Immobilisations affectées aux EPCI	- 408 329.65 €
Recettes d'investissement		
• Chapitre 041- article 1021	Dotations et réserves	- 408 329.65 €

Vote des budgets primitifs 2009

Gilles PILLON, rapporteur, indique que le budget 2009 s'inscrit dans un contexte économique difficile dont l'une des conséquences immédiates pour la commune est la baisse de l'activité du Casino le Lyon Vert, qui enregistre une chute de son chiffre d'affaires de l'ordre de 16 % depuis ce printemps.

Les contrôles d'identité, l'interdiction de fumer depuis janvier 2008 et la concurrence de la Française des Jeux ont aussi contribué à la moindre fréquentation des Casinos. L'éventuelle ouverture des jeux en ligne crée d'autre part une incertitude sur ce que pourrait être l'évolution de l'activité des Casinos.

Le budget principal retient donc des bases prudentielles avec un niveau de redevances des jeux à 2,6 M€, en baisse de 1 M€ par rapport à l'exercice 2008, et la stabilité des taux communaux des impôts locaux. L'approche des dépenses a été réalisée en confirmant la poursuite d'une gestion rigoureuse avec notamment une réduction du « train de vie » de la commune. L'exercice 2009 sera une année d'observation sur l'évolution des recettes de la Commune et de ses dépenses, la baisse envisagée des impôts locaux ne pourra intervenir qu'à la suite de cette période.

Il convient toutefois de relativiser l'impact de la crise sur les finances de la commune qui bénéficie d'une assise solide marquée par l'absence de tout endettement, des réserves financières permettant d'assurer les investissements principaux et un potentiel de recettes complémentaires (locaux commerciaux, habitat collectif...).

1. BUDGET PRINCIPAL :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à la somme de 4.525.000 € (-16,5 %), en lien direct avec le niveau des redevances des jeux. Ces dernières sont inscrites au chapitre 73 pour 2.600.000 € (- 27,7 %), et représentent près de 58 % des recettes. Les impôts locaux (chapitre 73), dont les bases sont réévaluées par l'Etat (+ 2,5 % pour le foncier bâti et la taxe d'habitation) représentent 22 % des recettes à 1.007.000 €. Leur évolution qui ressort à + 6,3 % a été calculée sur la base de la notification 2008. La Dotation Globale de Fonctionnement (chapitre 74), qui s'élèverait à 385.000 €, ne couvre que 7 % des recettes structurelles. Le revenu des immeubles (chapitre 75) est budgété à 190.000 €, prévision assise sur les loyers encaissés. Les autres recettes (taxe sur l'électricité, taxe de séjour, redevances...) sont globalement stables.

Imput	Recettes de fonctionnement	BP 2009
013	Atténuation de charges	15 000
70	Produits domaine, ventes	65 000
73	Impôts et taxes	3 738 000
74	Dotations, subventions	517 000
75	Autres produits de gestion courante	190 000
	Total	4 525 000

Les dépenses de fonctionnement réelles s'élèvent à la somme de 3.942.000 €, en baisse faciale de 6,2 % par rapport au budget 2008, mais elles sont stables à périmètre constant.

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont en baisse de 4 % suite à un travail minutieux de recherche d'économie ou de manière de faire autrement avec le même résultat. Le poids des charges fixes ne permet toutefois pas d'accentuer trop fortement cet effort sans risquer de dégrader le service aux Tourellois et de négliger l'entretien de notre patrimoine, que nous devons au contraire accentuer.

L'augmentation des charges de personnel est contenue à 3%, intégrant les éventuelles évolutions du point, les revalorisations de carrière et la provision pour remplacement de personnel absent. Les autres charges de gestion courante, regroupant notamment les subventions aux associations et les contributions aux syndicats, diminuent de 24,1 %. Toutefois, elles progressent de 3,6 % à périmètre constant (impact subventions et participation SIGERLy).

Imput	Dépenses de fonctionnement	BP 2009
011	Charges à caractère général	1 531 000
12	Charges de personnel	1 490 000
14	Atténuation de produits	95 000
22	Dépenses imprévues	85 000
65	Autres charges gestion générale	736 000
67	Charges exceptionnelles	5 000
68	Dotations amortissements	380 000
023	Virement en investissement	203 000
	Total	4 525 000

Les recettes d'investissement, qui s'élèvent à 810 000 €, correspondent à la capacité d'investissement de la Commune, puisqu'elles n'incluent aucun recours à l'emprunt. Elles sont directement affectées par la baisse des redevances des jeux. Elles sont constituées par la capacité d'autofinancement de la Commune de 583.000 € (virement de la section de fonctionnement et amortissement des immobilisations), le FCTVA au chapitre 10, et la constitution éventuelle de cautions en cas de changement de locataires.

Imput	Recettes d'investissement	BP 2009
10	Dotations, fonds divers	225 000
16	Emprunts et dettes	2 000
021	Virement section fonctionnement	203 000
21	Cession immobilisation corporelle	0
28	Amortissement immobilisations	380 000
	Total	810 000

Les dépenses d'investissement prennent en compte des dépenses obligatoires pour 272.250 €, la subvention logements sociaux à l'OPAC du Rhône pour 236.250 € et la subvention au SDIS de 36.000 €, et le remboursement éventuel de cautions en cas de changement de locataires pour 2.000 €. Une provision de 12.000 € est constituée au chapitre 20 – Immobilisations corporelles – pour réaliser des études préalables à certains investissements. La capacité nette d'investissement de 523.750 € au chapitre 21 – Immobilisations corporelles – permettra d'assumer les travaux à la Maison de la Tour (installation d'un ascenseur, agrandissement de la bibliothèque, climatisation), la création du chemin piétonnier entre les deux écoles, l'aménagement du parking ex-SDIS rue de Paris, le remplacement d'un véhicule et divers travaux d'amélioration.

Imput	Dépenses d'investissement	BP 2009
13	Subvention d'investissement	236 250
16	Remboursement d'emprunt	2 000
20	Immobilisations incorporelles	12 000
204	Subvention d'équipement	36 000
21	Immobilisations corporelles	523 750
	Total	810 000

Pierre PERRUCHOT DE LA BUSSIERE précise que le budget principal couvre les travaux déjà engagés en 2008. Après le vote du compte administratif de 2008, la réintégration de l'excédant constaté de l'exercice 2008 sera intégré dans un budget supplémentaire qui sera voté au deuxième trimestre 2009. Cela permettra d'envisager d'autres investissements pour l'année 2009.

Gilles PILLON note que le budget supplémentaire, représentant plus de 2 millions d'euros, va notamment permettre à la Commune de financer, dans le second semestre 2009, la création du terrain en synthétique au Parc de l'Hippodrome. Les économies réalisées devront être utilisées avec parcimonie. En fonction de l'évolution des revenus du Casino Le Lyon Vert, une réunion privée se tiendra pour structurer l'utilisation de ces économies.

2. BUDGET ANNEXE LOCAUX

Ce budget enregistrera, en recettes de fonctionnement, le produit des charges locatives (chapitre 70) et des locations (chapitre 75) des 5 locaux commerciaux et professionnels dont la Commune est propriétaire. En l'absence de précision quant à la date de prise à bail des nouveaux locaux commerciaux avenue de la Poterie, et par sécurité, aucune prévision de recettes et de dépenses n'a été intégrée au budget primitif.

Les recettes de fonctionnement s'élèveront à 34.500 € (3.500 € de remboursement des charges locatives –chapitre 70 - et 31.000 € de loyers – chapitre 75). Les dépenses de fonctionnement seront composées de 3.700 € de charges réelles (2.700 € au chapitre 011 et 1.000 € au chapitre 65) et de 30.800 € de capacité d'autofinancement (17.000 € de dotations aux amortissements et 13.800 € de virement en investissement).

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 31.000 €, avec en recettes les dotations aux amortissements pour 17.000 €, le virement de la section de fonctionnement pour 13.800 € et la comptabilisation éventuelle de caution en cas d'arrivée de nouveaux locataires (1.000 €). Les dépenses sont constituées d'une réserve de 1.000 € (remboursement de caution à un locataire sortant) et l'affectation du différentiel de 30.800 € au chapitre 21 en réserves.

3. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS :

Ce budget obligatoire, créé en 1996 lors de l'acquisition de 6,2 hectares au Parc d'Activités, ne porte plus qu'un terrain de 2.258 m² en protocole de cession avec un terme à décembre 2008.

Le budget primitif 2009 est donc allégé, ne comportant pas de section d'investissement. La section de fonctionnement est présentée à l'équilibre à la somme de 2 500 €, pour couvrir d'éventuels frais d'ici la concrétisation de la dernière vente.

Sur une intervention de Dominique DUPASQUIER, Gilles PILLON précise que l'achat des locaux commerciaux correspond aux 500 000 euros complémentaires de la décision modificative votée lors de la précédente séance du Conseil municipal. Ils sont provisionnés en totalité, c'est-à-dire que le coût de la dépense pour acheter les locaux commerciaux en VEFA de SCIC HABITAT et de l'OPAC du Rhône est provisionné à 100 % dans le budget annexe locaux. Lorsque le compte administratif 2008 sera voté, la somme sera retrouvée car non payée au 31 décembre.

Pierre PERRUCHOT DE LA BUSSIERE fait une remarque sur l'élaboration du budget. La commission économie s'est réunie en septembre dernier et qu'aucune autre réunion n'a eu lieu depuis. Or, il aurait souhaité que les membres du Conseil municipal soient davantage associés à l'élaboration du budget. Il note la pédagogie de la présentation effectuée en réunion préparatoire et il aurait souhaité qu'elle soit communiquée aux Conseillers municipaux.

Gilles PILLON indique qu'elle est bien entendu à leur disposition et qu'elle leur sera adressée dans les plus brefs délais.

Pierre PERRUCHOT DE LA BUSSIERE remarque que les sommes sont très globalisées et il souhaiterait avoir des éléments plus détaillés.

Gilles PILLON rappelle que la réunion qui a eu lieu en septembre dernier concernait l'économie et non pas les finances même si a été examiné lors de cette commission le PPI. Le Maire comprend la demande effectuée et rappelle que si les finances devaient un jour mettre en danger la Commune, il n'hésiterait pas à convoquer le Conseil municipal en réunion privée. Le Maire, en mettant en place les comités de pilotage pour les grandes manifestations, a anticipé une gestion cohérente et rigoureuse des dépenses afférentes.

Sur une intervention de Françoise HILBUNNER, Gilles PILLON rappelle qu'il reste à la disposition des Conseillers municipaux pour toute question. Il comprend les difficultés de compréhension mais indique qu'il paraît difficile d'aller plus en détail. Il prend l'exemple d'un poste qui a été étudié jusqu'à un détail de 21 000 € en divers alors qu'il représente une somme globale de 1,5 million d'euros. La véritable problématique est : d'une part les investissements par rapport aux réserves et d'autre part le devenir (l'année 2009 est une année d'observation).

Françoise HILBRUNNER aurait souhaité davantage de réunions sur le budget.

Le Maire rappelle qu'il privilégie l'information de tous les Conseillers municipaux et qu'une présentation détaillée du budget a été effectuée en réunion préparatoire de la présente séance. Il note que beaucoup de Municipalités ne font pas cette démarche.

Gilles PILLON note qu'il convient d'entrer dans une phase d'observation eu égard à la période de crise actuelle.

Le Maire propose que le budget soit désormais étudié plus en amont afin que tous les Conseillers municipaux puissent mieux s'imprégner des éléments et réagir.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les budgets primitifs 2009 comme suit :

Budget principal :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	4 525 000 €	4 525 000 €
Investissement	810 000 €	810 000 €

Budget annexe « locaux » :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	34 500 €	34 500 €
Investissement	31 000 €	31 000 €

Budget annexe « lotissements » :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	2 500 €	2 500 €
Investissement	0	0

**Contribution au budget du Centre Communal d'Action Sociale
(C.C.A.S.) au titre de l'année 2009**

Gilles PILLON, rapporteur, indique que les recettes du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) sont constituées de ressources propres (taxe applicable sur les machines à sous – environ 3 900 €) et du reversement du compte des orphelins au titre du Casino le Lyon Vert pour un montant compris entre 14.000 et 20.000 €, dont la moitié est reversée au C.C.A.S de Charbonnières, et de la contribution du budget principal.

Afin de permettre au C.C.A.S. de répondre aux dossiers d'aides, et sur la base des derniers budgets, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de la contribution du budget principal qui s'élève à la somme de 40.000 € au titre de l'année 2009. Gilles PILLON précise qu'une autre contribution financière pourrait intervenir courant 2009, en fonction des dossiers sociaux qui seront soumis au C.C.A.S. Il était nécessaire de voter cette contribution lors de cette séance afin que le budget du C.C.A.S. puisse être voté début janvier 2009.

Sur une intervention de Pierre PERRUCHOT DE LA BUSSIÈRE, Gilles PILLON rappelle que le détail de cette contribution a été porté au chapitre 65 du budget principal de la Commune.

Sur une question de Robert CASSARD, Gilles PILLON indique que le montant du fonds de roulement du C.C.A.S. permet d'éviter les variations trop importantes sur le budget.

Robert CASSARD pense que la contribution proposée devrait être fixée proportionnellement au nombre d'habitants car statistiquement, plus le nombre d'habitants est élevé, plus les demandes sont importantes.

Gilles PILLON rappelle le rôle important du C.C.A.S. Il précise que chaque C.C.A.S. fixe sa stratégie et sa politique d'aide. Le Maire pense donc que la contribution financière de la Commune ne doit pas dépendre de ce critère.

Attribution d'une subvention à l'association Tour Athletic Club (TAC)

Danièle MOREAU, rapporteur, indique que 9 enfants tourellois ont participé au stage multisports organisé par le TAC du 27 au 31 octobre 2008. Elle précise qu'aucun stage n'est organisé pendant les vacances de fin d'année mais pendant les congés scolaires de février 2009, Pâques, période estivale et Toussaint. Gilles PILLON propose qu'une délibération générale annuelle ou semestrielle soit prise pour le versement des subventions liées aux stages multisports du TAC. Cette proposition sera soumise au TAC.

La Commune souhaitant apporter son soutien à l'organisation de ces stages en faveur des jeunes, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'association Tour Athletic Club une subvention de 15 € par enfant tourellois participant, soit une somme globale de 135 €.

Transformation d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe en poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Gilles PILLON, rapporteur, indique qu'un agent actuellement adjoint administratif 1^{ère} classe peut bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Aussi, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de transformer un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet en poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2009.

Autorisation de signer l'avenant 2009 à la convention de Mission Assistance Juridique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône

Gilles PILLON, rapporteur, rappelle que la Commune recourt à la Mission Assistance Juridique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône depuis 1994, laquelle apporte son expertise dans des domaines variés : marchés publics, intercommunalité, police administrative, urbanisme... En tant qu'adhérente, la Commune bénéficie également d'un accès à la rubrique « juridique et contentieux » de l'Extranet du Centre de Gestion. Cette rubrique proposera, dès le 1^{er} janvier 2009, d'autres services complémentaires.

Devant l'augmentation du nombre de dossiers à traiter, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, lors de sa séance du 25 septembre 2008, a voté une revalorisation de la participation financière au titre de l'année 2009, tenant compte des évolutions de la masse salariale du service et de son équilibre financier.

Le montant de la participation de la Commune, pour l'année 2009, s'élève à la somme de 2 623 €, soit une hausse de 5 % par rapport à 2008.

Robert CASSARD souhaite connaître le nombre d'interventions du service juridique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône pour le compte de la Commune.

Gilles RUME indique que le service est sollicité plusieurs fois par semaine : pour la réglementation en matière de cirque, de débits de boissons, d'Etablissements Recevant du Public, pour la délégation de service public de la restauration scolaire...

Gilles PILLON indique qu'il vaut mieux faire appel au service juridique du Centre de Gestion que d'engager un avocat, eu égard aux coûts engendrés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant 2009 à la convention de Mission Assistance Juridique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône dans les conditions précitées.

Modification du règlement intérieur de l'Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE)

Gilles PILLON, rapporteur, indique que le règlement de fonctionnement de l'EAJE doit intégrer les nouvelles évolutions de la réglementation dont notamment la possibilité, à compter de janvier 2009, pour la Directrice de l'EAJE, de consulter le site CAFPRO de la Caisse d'Allocations Familiales qui lui permet d'avoir accès directement aux ressources déclarées des familles, ce qui simplifie les procédures puisque les avis d'imposition n'auront plus à être communiqués. Par ailleurs, il convenait de prévoir un paragraphe spécifique relatif à la loi informatique et liberté afin d'indiquer aux familles leurs droits concernant les données informatisées qui les concernent.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la modification du règlement intérieur de l'Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants telle qu'énoncée ci-dessus.

Approbation du point 42 de la modification n° 5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Lyon

Sylvaine D'HOIR, rapporteur, rappelle que l'enquête publique sur la modification n° 5 du PLU du Grand Lyon s'est achevée le 12 novembre 2008.

Le Grand Lyon est en cours d'analyse des différentes modifications demandées par les 57 communes. Le vote approuvant cette modification n° 5 interviendra courant avril/mai 2009.

La Commune, quant à elle, ne doit délibérer que sur l'inscription d'un emplacement réservé pour l'extension du cimetière existant (parcelle AK 102) : point 42 de la modification.

Il est rappelé, pour information, que la commune est concernée par les modifications suivantes :

- point 38 : l'inscription d'intentions de cheminement piétons entre la rue de Lyon et l'avenue des Monts d'Or,
- point 41 : l'inscription d'intentions de cheminement piétons entre la rue du Vingtain et la place de Verdun pour permettre un tracé sécurisé entre le quartier du Vieux Bourg et le Centre Bourg.

Ces deux points ont pour objectif d'assouplir les futurs tracés et d'annuler les deux réserves fixes existantes au PLU 2005 (n° 7 et n° 14). Ces annulations interviendront dans une prochaine modification, la n° 7 probablement fin 2009.

- point 39 : l'inscription d'un polygone d'implantation dans le Parc de l'Hippodrome, en zone naturelle N2b, pour la réalisation de vestiaires et de tribunes près des terrains de football.

Concernant ce point, l'emplacement proposé ne correspondant pas à la réalité de la demande, la Commune a souhaité son annulation et a mis en place un groupe de travail qui va, dans les mois à venir, étudier le projet et soumettre un nouvel emplacement mieux adapté. Ce dernier sera proposé dans une prochaine modification.

Pierre PERRUCHOT DE LA BUSSIÈRE souhaite avoir des précisions sur l'intention de cheminement piétonnier du Vieux Bourg.

Gilles PILLON rappelle que toutes les personnes qui souhaitent obtenir des précisions sur ce sujet peuvent demander un rendez-vous auprès de Sylvaine D'HOIR, Adjointe à l'urbanisme, ou auprès du Maire.

Gilles PILLON rappelle qu'une réserve est une possibilité laissée à la Commune, si un projet d'aménagement devait être envisagé sur la parcelle concernée, d'être prioritaire. Cette réserve ne peut être appliquée que si l'Association Diocésaine de Lyon, actuelle propriétaire du terrain, décidait de vendre la parcelle, ce qui n'est pas le cas pour l'instant.

Pierre PERRUCHOT DE LA BUSSIÈRE ne pense pas que l'aspect sécuritaire doive être priorisé dans le secteur du Vieux Bourg.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le point 42 de la modification n° 5 du PLU du Grand Lyon.

Cession de terrains à Réseau Ferré de France (RFF) dans le cadre du projet de modernisation du réseau ferroviaire de l'Ouest Lyonnais

Sylvaine D'HOIR, rapporteur, indique que dans le cadre du projet de modernisation du réseau ferroviaire de l'Ouest Lyonnais, déclaré d'utilité publique le 19 janvier 2007, Réseau Ferré de France, maître d'ouvrage de l'opération, doit acquérir divers terrains, issus du domaine public de la commune, situés aux abords de la voie ferrée existante.

Les terrains concernés sont situés près du lieu dit « Pré Mutin », après le chemin du Jacquemet :

- parcelle 8/1 voie communale section AZ pour 18 m²
- parcelle 7/1 voie communale section AZ pour 232 m².

Les services des domaines ont estimé la valeur globale des parcelles à 11 euros.

Sylvaine D'HOIR précise qu'il s'agit de réserves au PLU. RFF achète au fur et à mesure des parcelles communales et privées. La réfection des voies ferrées et des balastres est projetée. Sont également concernés quelques évitements mais ce n'est pas la priorité des travaux envisagés.

Gilles PILLON rappelle l'importance du projet. Les locomotives et wagons ont été commandés et seront mis en service fin 2011. Le cadencement au niveau de la Tour de Salvagny continuera de se faire tous les quarts d'heures aux heures de pointe, la gare de La Tour de Salvagny sera améliorée : éclairage, sécurité, réfection des quais... (le dossier sera étudié en commission). Les liaisons transports en commun / Gare seront réétudiées par le SYTRAL. Un premier comité de pilotage a eu lieu à ce sujet.

Sylvaine D'HOIR indique qu'une partie de la parcelle de 232 m², qui est un morceau de chemin communal, sera refait.

Aussi, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à la cession à RFF des terrains en référence, moyennant une indemnité globale et forfaitaire de 11 euros.

Questions diverses

- Recensement

Dominique DUPASQUIER souhaite connaître le résultat du recensement. La question sera étudiée en réunion privée du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h00.

Le Maire
Gilles PILLON